

2 **Connaître
et regarder**

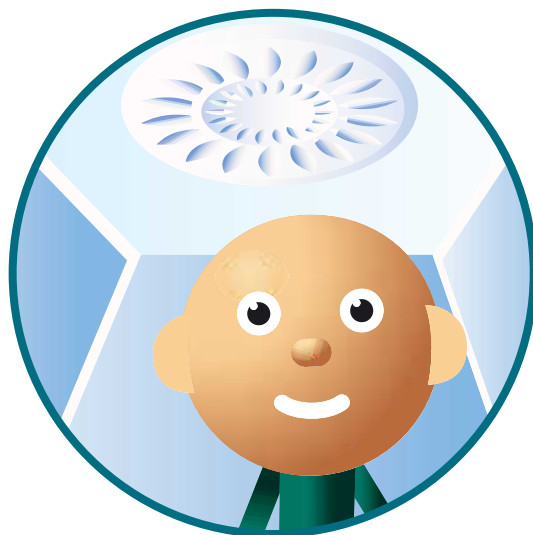
Décors en relief
Fresques
et décors peints
Lambris
Poutres apparentes
Mosaïques,
carrelages et dallages
Vitreaux
Ornements
des escaliers
Cheminées

5 **Entretenir**

Décors en plâtre
Décors peints
Décors en bois
Sols
Réfection des vitreaux
Cheminées
à feu ouvert
Réfection des rampes
d'escalier

9 **Améliorer**

Isolation acoustique
de planchers
à poutres apparentes
Intégration
des réseaux
Isolation thermique
des parois

12 **Pour en
savoir plus**

Certains bâtiments anciens comportent des ornements intérieurs liés au bâti qui peuvent leur conférer une valeur patrimoniale ou historique. En cas de travaux touchant ces ornements, il convient d'apprécier cette valeur afin de décider d'une intervention appropriée : conservation en l'état, réparation ou amélioration.

Connaître et regarder

Rosace



Les ornements que l'on peut trouver à l'intérieur des bâtiments sont variés et peuvent être liés à différents ouvrages :

- décors saillants en plâtre ou en bois, peintures, mosaïques ou céramiques sur les murs et les plafonds ;
- vitraux sur les fenêtres et les portes ;
- parquets marquetés, c'est-à-dire faits d'éléments de différentes essences de bois formant des dessins, carrelages décorés couvrant les sols ;
- rampes d'escalier ouvragées ;
- cheminées à feu ouvert.

Ces ornements peuvent être sculptés, forgés, collés, peints et réalisés avec des matériaux divers : stuc, plâtre, pierre, bois, faïences, terre cuite, peinture, métaux, etc.

Décors en relief

Les décors en relief à l'intérieur des bâtiments sont parfois en pierres et, plus généralement, en plâtre ou en bois.

Les moulures sont des ornements allongés. Elles sont souvent utilisées pour faire la transition entre deux éléments ou pour mettre en valeur un élément. Elles peuvent être simples, avoir un profil carré, appelé listel ou filet, ou constituées d'une bande plate, d'un quart de rond, d'un demi rond avec un filet en dessous appelé astragale, ...

Les corniches sont des moulures horizontales placées à la jonction des murs et des plafonds.

Les rosaces sont faites de feuillages groupés de façon symétrique et inscrits dans un cercle ou en ovale. Elles sont généralement placées au milieu d'un plafond.

Les moulures ou rosaces en bois pouvaient être constituées de nombreuses pièces de bois assemblées par rainures et languettes. Elles étaient ensuite fixées à l'aide de clous avec une finition appropriée : plâtre, peinture, vernis, ...

Les moulures en plâtre étaient faites à l'aide d'un "calibre" : on commençait en fixant au mur une masse de plâtre de saillie moins importante que celle du décor en relief à réaliser. On posait ensuite en bas de la corniche une règle le long de laquelle on faisait glisser un calibre en tôle ou en bois découpé suivant le profil à réaliser. C'est ainsi que l'on donnait une forme à la couche de plâtre moins dense appliquée sur le plâtre déjà en place. Les rosaces et autres décors étaient moulés ou, parfois, sculptés dans du plâtre. À partir de la fin du XIX^e – début XX^e siècle, au plâtre ont été additionnées des fibres végétales et de la glycérine. Le matériau ainsi obtenu est appelé **staff**.

Actuellement, il est possible de poser des moulures, rosaces et autres décors réalisés en usine en les collant puis, en leur apportant, éventuellement, une finition.

Fresques et décors peints

Les décors peints (faux marbres ou bois, trompe l'œil, fresques) sont généralement réalisés sur un support **en stuc**. Le stuc est un revêtement continu du mur ou du plafond initialement fait de chaux et de poudre de marbre blanc.

Tous les stucs sont formés d'au moins deux couches teintées différemment, et posées sur un support lisse. La dernière couche, très fine, peut être polie. Du temps des romains, le stuc imitait le marbre blanc.

Cette composition a évolué et le stuc est actuellement un mélange à base de plâtre. Pour le fabriquer, on utilise un plâtre très fin mélangé à des colles (gélatine, gomme arabique, ...). Il peut avoir le même poli et la même brillance que le stuc à base de chaux mais il n'a pas la même durée de vie.

Les stucs à base de poudre de marbre et chaux ou à base de plâtre sont colorés à l'aide de pigments, polis et cirés. Il est possible de peindre ensuite des décors sur ces stucs.

Les fresques étaient réalisées sur des murs recouverts d'un mélange de chaux et de pouzzolane ou de sable couvert d'une couche très lisse de chaux et sable fin. Le terme de fresque vient de l'expression "a fresco" qui signifie que la couche support de la fresque est fraîche. Sur cette couche humide, on dessinait l'esquisse. Les couleurs étaient appliquées ensuite en "détrempe" à la colle, c'est-à-dire, délayées dans de la colle avec de l'eau chaude. Actuellement, les fresques sont faites à la peinture à l'huile ou à la cire sur un stuc à base de plâtre.

Lambris

Un lambris peut être réalisé en marbre, en stuc, en plâtre ou en bois. C'est un revêtement intérieur, appliqué sur les murs ou les plafonds qui peut les couvrir en totalité. Il est formé de cadres et de panneaux.

Les lambris en bois, sont les plus fréquents. Ils sont composés de pièces d'ébénisterie, souvent en chêne, bois choisi pour sa durabilité. Ils peuvent parfois comporter des éléments marquetés, c'est-à-dire des dessins réalisés en jouant sur les couleurs de différentes essences de bois.

Le faux lambris est une décoration formée de moulures rapportées sur un mur et simulant un lambris. Ces moulures sont généralement peintes ou plâtrées et peintes.

Poutres apparentes

Il faut distinguer les poutres laissées apparentes à la construction de celles qui ont été dégagées après suppression du plafond.

Les poutres de planchers laissées apparentes, à l'origine de la construction sont régulières, parfois sculptées, peintes, enrobées de plâtre, ...

Les poutres dégagées sont irrégulières, grossièrement écarées et souvent parsemées de défauts tels que des traces de clous. Ces poutres étaient recouvertes d'un plafond. Le plafond, généralement en plâtre, couvrait des éléments lourds, faits de gravois, qui contribuaient à limi-



Faux lambris

ter les transmissions de bruit par la paroi. La suppression du plafond peut engendrer des inconforts acoustiques.



Carrelage au sol avec frise

Mosaïques, carrelages et dallages

Les murs ou les sols peuvent être couverts de carrelages ou de mosaïques. Les mosaïques sont constituées de petits morceaux de pierre ou de pâte de verre, souvent carrés, qui sont scellés à l'aide d'un mortier sur les murs, les sols ou les plafonds. Elles sont utilisées depuis l'Antiquité.

Les revêtements de sol à base de dalles de pierre polies ou de carreaux de terre cuite, émaillée ou non, sont souvent utilisés en rez-de-chaussée et, pour les pièces d'entrée, les cuisines et les salles d'eau. Les carrelages anciens étaient scellés au mortier de chaux, au plâtre mélangé d'un peu de suie ou au mortier fait de plâtre, de chaux et de sable.

Les carreaux de terre cuite peuvent être décorés ou colorés dans la masse.



Carrelage décoré

Vitraux

Les vitraux sont constitués de verres colorés maintenus dans un châssis de fer et scellés au plomb. La couleur du verre est obtenue en colorant la pâte de verre dans la masse ou en appliquant des couleurs vitrifiables à sa surface. C'est surtout au XV^e siècle que l'on a employé la "peinture" sur verre en utilisant les "verres doublés", des verres constitués d'une couche de verre incolore recouvert d'une couche de verre colorée. On traçait un dessin sur la couche colorée, puis on enlevait les parties colorées à l'intérieur du dessin. L'évidement était ensuite rempli par un émail déposé sur la couche incolore. L'ensemble était recuit. Ce système a permis de diminuer le nombre de pièces de verre et, de ce fait, les assemblages en plomb.

Au XX^e siècle, les verres à relief ont été développés et les vitraux de type "Art nouveau" comportent souvent des alternances de verres teintés et de verres à relief.

Les vitraux étaient souvent utilisés pour les portes d'entrées ou les fenêtres des cages d'escalier ou des salles de bain.

Ornements des escaliers

Les rampes constituent les principaux éléments de décor d'un escalier. Ces rampes peuvent être en bois ou en métal (fonte ou fer forgé). Les rampes en fer ancrées dans des marches de pierre n'ont généralement besoin que d'un nombre de points d'ancrage limité. Lorsque les marches ou les balustrades sont en bois, les points de fixation sur le limon (pièce d'appui d'extrémité de marche) de l'escalier et la poutre palière (qui soutient la volée d'escalier et le palier) sont nombreux.

La création d'ascenseur dans une cage d'escalier conduit souvent à la suppression partielle ou complète de la rampe. En cas de rampes de



Boule de rampe en pierre

belle facture, il convient de rechercher des solutions qui permettent, autant que possible de les conserver et de les voir (encombrement réduit et parois de verre de l'ascenseur).

Les boules de rampe servent de couronnement au barreau d'ancrage de la rampe au départ de l'escalier. Ces boules peuvent être en fer, en fonte, en cuivre, en cristal, en ivoire, ...

Cheminées

Les cheminées à foyer ouvert ont équipé chaque pièce principale des logements au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle avant la généralisation du chauffage central. Ces cheminées font partie du décor des pièces. Elles sont souvent en marbre. Leur manteau peut aussi être en pierre ou en bois. Très souvent ces cheminées sont surmontées d'un grand miroir fixé au mur.

L'âtre peut être fermé par un volet métallique relevable. Des plaques de cheminée en fonte sont parfois posées au fond de l'âtre pour protéger du feu la maçonnerie du fond de la cheminée.



Manteau de cheminée en pierre

Entretenir

En cas de désordres, préalablement à toute intervention de réparation des éléments de décor intérieur, il est indispensable d'en déterminer les causes et de les traiter. Le recours à un spécialiste est vivement recommandé pour effectuer un diagnostic précis. Des renseignements et conseils peuvent être obtenus au Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine (SDAP) ou auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment en partie ou totalement classé monument historique ou situé en secteur sauvegardé, certains travaux peuvent être soumis à des règles spécifiques ou autorisations ou avis préalables de l'Architecte des Bâtiments de France. (ABF)

Décors en plâtre

Les ornements en plâtre ou en stuc peuvent présenter divers types de désordres : présence de fissures ou éclats de surface, délitage, pulvérisation.

En cas de dégâts provoqués par l'eau, il faut avant tout identifier la cause et la supprimer. Un séchage complet des ouvrages mouillés voire une suppression partielle ou totale sont à effectuer avant réparation ou remplacement ; cependant, avant d'éliminer tout ou partie d'un élément ouvragé, il faut s'assurer qu'il n'y a pas de moyens de le conserver et relever son empreinte, c'est-à-dire faire un moulage qui contient le volume de l'élément. Le plâtrier ou le stucateur peuvent ensuite refaire la pièce à l'identique.



Décor peint :
faux marbre

Décors peints

L'image des décors peints endommagés peut être conservée grâce à la photographie. Avant de les refaire, il faut toujours restaurer l'état du mur et recréer un fond adapté au type de peinture : peinture à l'huile ou fresque. En présence de décors anciens peints, il est souvent utile de faire expertiser la peinture de façon à connaître son importance artistique et les techniques employées.

Les peintures anciennes peuvent contenir des particules de plomb. Le plomb a été employé jusqu'au milieu du XX^e siècle pour fabriquer la céruse, produit utilisé pour donner une bonne tenue aux surfaces peintes ou enduites. Il s'agit plus particulièrement des ouvrages réalisés jusqu'aux alentours de 1949. L'usage de ces peintures est désormais interdit du fait des dangers qu'elles présentent pour la santé des occupants. En effet, l'inhalation des poussières contenant des particules de plomb et l'ingestion de ces particules (notamment par les enfants qui pourraient porter à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb) sont nocives à la santé. Le risque d'exposition est réel si la peinture ou son support sont en mauvais état (peinture écaillée, cloquée, support humide, fissuré...) de même qu'en cas d'interventions telles que perçage ou grattage à sec produisant des poussières. Des moyens de diagnostic et des solutions ont été développés. En cas de présence de plomb dans une peinture de valeur, il convient de se renseigner sur les dispositions à prendre et de recourir à un professionnel pour la réalisation des travaux.

Décors en bois

Les attaques des insectes xylophages

Les boiseries peuvent avoir été attaquées par des insectes xylophages (qui se nourrissent de bois). En France, les attaques proviennent principalement des termites, des capricornes des vrillettes (grosses vrillettes ou petites vrillettes) et des lyctus.

Les termites apprécient la tiédeur et l'humidité. Ce sont des insectes qui se nourrissent de bois, de papier, de carton, de tissu. Ils sont actuellement présents dans plus de la moitié de la France et font des dégâts qui peuvent mettre en péril des charpentes et même des constructions entières. Ils vivent en colonies dans le sol, à l'abri de la lumière. Ils construisent des tunnels dans les matériaux ou sécrètent des substances qui leur permettent de construire devant eux des galeries obscures. De galeries en tunnels, ils atteignent les charpentes des toits. Leur progression n'est pas facile à déceler et la destruction des bois n'apparaît que lorsqu'ils sont entièrement consommés de l'intérieur.

La loi n° 99-471 du 8 juin 1999 et son décret du 3 juillet 2000 définissent les mesures de prévention et la lutte contre les termites. Il faut se renseigner à la mairie pour savoir si le bâtiment se trouve dans une zone à risque.

La loi oblige l'occupant ou le propriétaire à déclarer la présence de termites à la mairie. Le diagnostic doit être réalisé par un expert qualifié. En cas de vente d'un immeuble ou d'un logement, ce professionnel pourra également établir un document (appelé "état parasitaire du bâtiment") que le vendeur doit produire au moment de la transaction immobilière.

Le capricorne attaque les résineux, **la vrillette** les résineux et les feuillus. Ces attaques sont en général visibles et se manifestent par la présence de petits trous et/ou galeries. La grosse vrillette présente la particularité de se développer dans les bois humides et préalablement attaqués par des champignons.

Le lyctus s'attaque essentiellement aux bois feuillus. Les attaques de lyctus sont relativement rares sur les constructions anciennes car il se nourrit essentiellement de l'amidon présent dans le bois au cours de ses premières années de mise en œuvre. Sa présence se manifeste également par des petits trous.

Les attaques de champignons lignivores

Il existe différentes espèces de champignons lignivores (qui se nourrissent de bois).

Certains préfèrent les bois résineux, d'autres les feuillus. Ils ont tous en commun d'apparaître et de se développer en présence d'une humidité excessive. En prédigérant le bois, ils favorisent les attaques ultérieures des insectes xylophages.

La mэрule s'attaque autant aux bois feuillus que résineux en présence d'humidité et en absence de lumière. Elle provoque une pourriture dite cubique qui amoindrit considérablement les propriétés physiques et mécaniques du bois et peut aller jusqu'à mettre en péril une construction. Les boiseries sont assez souvent victimes de ce champignon. Afin de préserver les boiseries, il faut s'assurer que le mur n'est pas humide et que l'espace entre les boiseries et le mur est bien ventilé. L'air sec doit pouvoir circuler dans cet espace. Un professionnel saura apprécier les risques, vérifier que la ventilation de la pièce est correcte.

Un bon diagnostic est impératif en cas d'attaque du bois par les insectes xylophages ou champignons lignivores. Ce diagnostic permettra d'avoir une analyse complète concernant la nature de l'attaque, sa localisation, son ampleur, ... afin de déboucher sur des préconisations adéquates. Ce diagnostic doit être effectué par un expert ou une entreprise spécialisés.

Sols

Les sols carrelés peuvent présenter des carreaux descellés, cassés ou manquants. Les scellements et les joints doivent être refaits avec un mortier identique à celui employé initialement.

Les carreaux cassés ou manquants peuvent être ponctuellement remplacés s'il est possible de trouver des carreaux identiques ou si une

réserve a été conservée à cet effet. Dans ce cas, il subsiste généralement une différence de nuance entre les anciens carreaux et ceux de remplacement qui n'ont pas été patinés par le temps et l'usage. Si les surfaces endommagées sont importantes, il est préférable de refaire complètement le carrelage.

Les sols émaillés dont le décor est usé ne sont pas réparables. Il faut aussi les changer.



Réfection des vitraux

Les éléments de vitrage colorés ou à reliefs des vitraux anciens sont liés au plomb. Le plomb peut se détériorer et laisser apparaître du jour entre les vitres ; des verres peuvent être cassés. Seul un professionnel du vitrail peut rétablir le bon état de ces vitraux.

Les fenêtres comportant des vitraux sont très peu isolantes. La mise en place d'une deuxième fenêtre est une solution qui permet de les conserver, tout en supprimant une grande partie des déperditions de chaleur qu'elles entraînent.

Cheminées à feu ouvert

Les manteaux de cheminée, parties des cheminées en saillie dans la pièce, sont faits de pièces de marbre qu'il faut parfois recoller et nettoyer. Dans les deux cas, il existe des produits bien adaptés à ces emplois.

Réfection des rampes d'escalier

Les rampes en bois des escaliers en bois sont généralement tenues par l'assemblage de leurs éléments avec ceux de l'escalier lui-même. En cas de jeu, les assemblages peuvent être renforcés par des pièces de métal.

Les rampes en métal sont tenues par des points de scellement. Ces points sont à vérifier régulièrement et à consolider dès qu'il apparaît le moindre jeu.

Ces rampes peuvent être attaquées par la rouille. En ce cas, la partie rouillée doit être assainie, puis protégée par un produit antirouille avant d'être repeinte.



Améliorer

Isolation acoustique de planchers à poutres apparentes

Les poutres apparentes sont souvent appréciées comme objet de décor, Les planchers à poutres apparentes sont malheureusement souvent à l'origine d'importants inconforts acoustiques

Pour renforcer l'isolation acoustique des planchers à poutres apparentes, sans avoir à les masquer, il faut intervenir au dessus du plancher. La nature de l'intervention dépend des résultats du diagnostic préalable qui doit définir précisément les sources de gêne sonore et proposer des solutions tenant compte de la capacité portante du plancher existant et de l'impact possible de ces solutions sur l'usage des lieux.

Dans certains cas, notamment quand les poutres n'ont pas été mises en œuvre à l'origine pour être apparentes, le rétablissement d'un plafond présentant des qualités acoustiques adéquates constitue une solution adaptée.

Intégration des réseaux

Les réseaux électriques posés dans des plinthes apparentes peuvent porter atteinte aux décors intérieurs. Pour éviter cet inconvénient, ils peuvent être incorporés dans les parois maçonnées lorsqu'elles ont au moins 10 cm d'épaisseur ou posés dans des conduits derrière une contre cloison ou un faux plafond si ceux-ci ne défigurent pas à leur tour le décor.

Les tuyaux de chauffage peuvent aussi être posés derrière une contre cloison ou un faux plafond. En revanche, il n'est pas conseillé de masquer un radiateur ou un convecteur. Ceux-ci sont faits pour rayonner leur chaleur ou chauffer l'air de la pièce lors de son passage le long de l'élément chauffant. En les masquant, on limite forcément l'efficacité du chauffage.

Isolation thermique des parois

L'amélioration de l'isolation des parois recouvertes de moulures ou de boiseries est souvent difficile : il faut pouvoir démonter ces décors et les remettre en place en créant un raccord avec les parois adjacentes. Or, les ornements d'une paroi sont généralement liés à ceux des parois adjacentes et c'est tout le décor de la pièce qui est, de ce fait, concerné.

Fiche personnelle

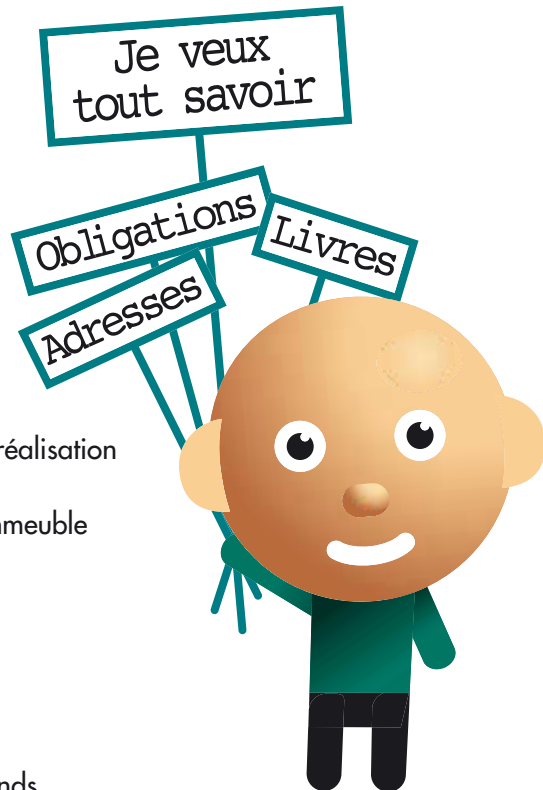
Pour en savoir plus

Quelques adresses utiles

- > La mairie de votre commune si vous êtes en secteur sauvegardé
- > CAUE, Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (www.fncaue.org)
- > SDAP, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, pour consulter un ABF, Architecte des Bâtiments de France

Autres fiches à consulter

- > Faire des travaux : du projet à la réalisation
- > Menuiseries extérieures
- > Distribution et circulation dans l'immeuble
- > Sécurité de l'immeuble
- > Ascenseurs
- > Humidité
- > Logement
- > Parquets et sols en bois
- > Dallages et sols carrelés
- > Revêtements des murs et des plafonds
- > Bruit et confort acoustique
- > Confort thermique



Pour toute demande d'information

- > ANAH
www.anah.fr
Tél. : 0826 80 39 39 (0,15 €/mn)
- > Délégations locales de l'ANAH au sein de chaque DDE

